

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL **DES HAUTS-DE-FRANCE**

Consultation électronique des membres du 5 au 18 novembre 2018
Vote électronique du 19 au 26 novembre 2018

Avis n°2018-12

Avis sur la demande de régularisation d'autorisation d'abattage sélectif et sécuritaire de Frêne commun en bordure de la Réserve Naturelle Nationale de la Grotte et des pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa (Pas-de-Calais).

Après avoir pris connaissance du dossier de demande en régularisation présenté par le Conservatoire d'espaces naturels Nord Pas-de-Calais, gestionnaire de la réserve et sur la base du rapport de la DREAL transmis à la CDNPS.

Considérant :

- que la zone d'intervention, située au sein du bois du Mont Carrière, est limitée à une bande de 15 mètres à partir de la limite de la réserve vers l'intérieur du site, sur tout le linéaire jouxtant un secteur d'habitations et de jardins ;
- que, dans cette zone, l'abattage concerne uniquement les individus de Frêne commun présentant un état de dépérissement avancé du fait de la chalarose ainsi qu'une hauteur susceptible de porter atteinte aux personnes et aux habitations situées à proximité ;
- que les frênes abattus, malgré leur caractère dépérissant, sont tous de petits diamètres et ne disposent pas de cavités arboricoles ou autres (fissures, fentes...) de nature à servir de gîtes pour les chiroptères en période d'hibernation ;
- que l'abattage est réalisé en dehors des périodes écologiquement sensibles pour l'avifaune et pour la flore de sous-bois ;
- que l'opération est en adéquation avec les objectifs du plan de gestion (en cours d'actualisation) ;

Le CSRPN émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'abattage sélectif et sécuritaire de Frêne commun présentée en régularisation par le gestionnaire, sous réserve du respect des modalités formulées dans le dossier.

Fait le 27 novembre 2018

à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI